

Les jeudis de la Région - 28/01/10

Politique de la Ville et logement

La politique de la ville et du logement est une compétence choisie de la Région. Depuis 2004, la politique a été remise à plat, autour d'un grand principe : accompagner les acteurs locaux, autour de priorités clairement définies. Cette logique se retrouve dans les politiques du logement, du foncier ou de la ville.

Politique foncière

Aider les acteurs locaux

Rhône-Alpes est aujourd'hui confrontée à une forte pression foncière qui contribue au déficit de logements et à un étalement urbain consommateur de terrains, destructeur de l'agriculture et des espaces naturels. Afin d'améliorer la situation, la Région se mobilise pour une meilleure utilisation et une meilleure régulation, en favorisant l'équité sociale et territoriale. Ne pouvant être un opérateur direct sur ces questions, la Région accompagne les acteurs locaux, notamment par le biais des outils les plus adaptés : les EPFL (Établissements Publics Fonciers Locaux)

A titre d'exemple, en 2008, la Région a alloué **754 000 € pour l'extension des EPFL de l'Ain**, de la Savoie et d'EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) et **750 000 € aux EPFL de la région grenobloise et de la Haute-Savoie pour leur PPI (Plan Prévisionnel d'Investissement) 2008**.

Politique du logement

Soutenir la production de logements sociaux adaptés au contexte rhônalpin : territorialisation et solidarité.

L'aide de la Région se fait dans le cadre territorial, autour des dispositifs ou contrats existants (Plans locaux de l'Habitat, Contrats de Développement Rhône Alpes). L'incitation à créer des PLH a été efficace puisque qu'aujourd'hui, 40 PLH sont en vigueur en Rhône-Alpes et 35 sont en cours de réalisation. En 2008, 9 000 logements ont été financés par la Région dont 5 000 neufs et 4 000 réhabilitations.

2,5 M€ ont été consacrés au logement des plus défavorisés en 2008, permettant de créer, par exemple, 150 places d'hébergements pour SDF (Sans Domicile Fixe) ou 124 places dans les FJT (Foyers de Jeunes Travailleurs). Le logement des saisonniers est une autre priorité, et près de 600 places ont été financées sur la période 2007-2008. Enfin, la Région développe des actions pour soutenir la qualité environnementale des habitations produites, seule capable d'être durablement efficace et de lutter tout à la fois contre le réchauffement climatique et le coût des charges.

Politique de la ville

Une action volontariste et priorisée

La Politique de la ville n'est pas une compétence régionale, mais Rhône-Alpes, présente depuis plusieurs années, a renforcé son engagement depuis 2004. L'action se déroule toujours en partenariat avec l'Etat, mais la Région affiche désormais ses propres priorités et conditionne son aide au respect de celles-ci.

Renouvellement urbain : Rhône-Alpes accompagne l'Etat pour le financement des opérations prises en charge par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), autour d'un nombre important de territoires et avec ses propres priorités. La Région n'intervient que dans le cadre des reconstructions (pas les démolitions) et exige la participation des habitants au projet.

CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale) : fin 2006, la Région a mis la pression sur l'Etat afin que le projet initial soit revu à la hausse. Satisfaite des avancées obtenues, elle est désormais signataire des CUCS, mais ne financera que les opérations qui relèvent de ses priorités : poursuivre l'effort de formation pour tous, favoriser un meilleur accès à l'emploi, lutter contre les discriminations, cultiver le vivre ensemble, améliorer le cadre de vie des habitants.

Les chiffres

Globalement, le budget consacré à la politique de la ville et au logement a augmenté de plus de 40 % depuis 2004.

CUCS : 100 M€ sur 7 ans ;

ANRU : 200 M€ sur 2004-2013.

En 2008 :

Politique de la ville/ renouvellement urbain: 24M€

Logement : 30M€

les propositions du Contrat pour Rhône Alpes

- Les efforts en matière **de politique de la ville** seront maintenus dans le cadre du renouvellement urbain (ANRU). Nous refuserons cependant d'aider les communes qui n'assurent pas le rattrapage des 20% de logements sociaux.

- Tout bâtiment construit par la Région ou bénéficiant de subventions régionales devra répondre à un cahier **d'exigences environnementales** visant le label Bâtiment Basse consommation Energétique, promu par EFFINERGIE. Nous aiderons à la rénovation THQE de 10000 logements sociaux, sous condition de réduction de charges par les propriétaires bailleurs.

- 20 % du budget logement de la Région sera consacré à la mise aux **normes THQE** des bâtiments existants: isolation, usage des énergies renouvelables, récupération d'eau de pluie...

- Nous établirons un dispositif **d'aide au logement** (avance de dépôt de garantie et caution) pour les étudiants et jeunes travailleurs dont leur lieu de résidence est éloigné du centre universitaire ou ils étudient. Nous interviendrons auprès des offices HLM pour qu'ils acceptent le principe de la colocation, comme dans le parc privé.